

**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MASSILLARGUES-ATUECH
AVIS A LA POPULATION**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
La séance ordinaire du Conseil Municipal se déroulera à la Mairie.

Le lundi 25 novembre 2024 à 18h30 heures

ORDRE DU JOUR

Commune :

1. Participation au frais des cours de piscine et de transport des élèves du RPI Tornac-Massillargues-Atuech
2. Choix de l'entreprise pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
3. Demande de subvention FRI à la région Occitanie pour les panneaux photovoltaïques
4. Nombre et rémunération des agents recenseurs pour 2025
5. Renouvellement de la convention paye à façon avec le CDG30
6. Convention avec l'Ecole Calendreta des Gardons dans le cadre de la participation des communes aux écoles privées sous contrat avec l'État pour l'enseignement des langues régionales
7. Autorisation de signature d'une convention concernant l'extension du réseau de défense incendie dans la zone artisanale Figuière

Alès agglomération

8. Groupement de commande avec la communauté Alès agglomération en vue de la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture d'électricité
9. Prévention et gestion des déchets : rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)
10. Eau potable : rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
11. Assainissement : rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
12. Assainissement non collectif : rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Informations particulières

Massillargues-Atuech le 18 novembre 2024

Aurélie GENOLHER

